

Mes disponibilités du 10 juillet au 1<sup>er</sup> septembre 2017

(cocher les cases )\_

➤ semaine 28 : lundi 10 au jeudi 13 juillet 2017

**Lundi 10      Mardi 11      Mercredi 12      Jeudi 13**

➤ semaine 29 : du lundi 17 au vendredi 21 juillet 2017

**Lundi 17      Mardi 18      Mercredi 19      Jeudi 20      Vendredi 21**

➤ semaine 30 : du lundi 24 au vendredi 29 juillet 2017

**Lundi 24      Mardi 25      Mercredi 26      Jeudi 27      Vendredi 28**

➤ semaine 31 : du lundi 31 juillet au vendredi 4 août 2017

**Lundi 31      Mardi 1      Mercredi 2      Jeudi 3      Vendredi 4**

➤ semaine 32 : du lundi 7 au vendredi 11 août 2017

**Lundi 7      Mardi 8      Mercredi 9      Jeudi 10      Vendredi 11**

➤ semaine 33 : du mercredi 16 au vendredi 18 août 2017

**Mercredi 16      Jeudi 17      Vendredi 18**

➤ semaine 34 : du lundi 21 au vendredi 25 août 2017

**Lundi 21      Mardi 22      Mercredi 23      Jeudi 24      Vendredi 25**

➤ semaine 35 : du lundi 28 août au vendredi 1 septembre 2017

**Lundi 28      Mardi 29      Mercredi 30      Jeudi 31      Vendredi 1**



CHARTRES  
DE BRETAGNE

**FICHE DE CANDIDATURE**  
**Dispositif ARGENT DE POCHE 2017**  
**16/17 ans**

**Nom :**

**Prénom :**

**Sexe (cochez) : \* M      \* F      Date de naissance :      /      /**

**Pointure (pour chaussures de sécurité) :**

**Adresse :**

**Téléphone : 02 / / / /      o u      06 / / / /**

**Courriel : .....**

**Situation scolaire (établissement et filière) .....**

**Document à fournir et à ramener en même temps que la fiche de candidature :**

☛ Justificatif de domicile

**Cachet date (à apposer par la mairie)**



Chartres de Bretagne, le 24/03/2017

Objet : candidature argent de poche « été 2017 »

Mademoiselle, Monsieur,

Par l'intermédiaire du service jeunesse, les jeunes chartrains de 16 et 17 ans ont souvent exprimé leurs difficultés à trouver un job d'été en raison de leur âge. Sur la base de ce constat, la municipalité a mis en place, depuis plusieurs années, le dispositif « Argent de Poche ». Il leur permet de percevoir une rétribution, limitée par l'URSSAF à 15 € par mission, en contrepartie de travaux réalisés dans la commune. L'espace d'un été, les jeunes intègrent donc les équipes communales et sont tout au long de leurs missions guidés et accompagnés par un agent municipal tuteur. En amont et conformément à la législation ils bénéficient d'une formation à la sécurité au travail.

Forts du succès des précédentes éditions, nous avons souhaité renouveler et pérenniser l'opération « Argent de Poche ». Aussi, afin de garantir une lisibilité des conditions d'attributions auprès des jeunes et de leur famille, un certain nombre de critères ont été établis.

La priorité sera donnée aux jeunes chartrains qui n'ont pas bénéficié du dispositif en 2016 et ceux, âgés de 17 ans qui ne pourront pas en faire la demande en 2018. Une attention particulière sera apportée au respect de la parité fille-garçon ainsi qu'à la mixité sociale. Pour cela les parents peuvent indiquer s'ils le souhaitent leur numéro d'allocataire CAF afin d'autoriser la ville à consulter leurs ressources 2015 ou bien joindre sous enveloppe la copie de l'avis d'imposition ou de non imposition 2016 (sur les revenus 2015) et l'attestation de paiement CAF. Enfin, en cas d'égalité l'ordre d'arrivée du dossier sera pris en compte.

Pour toutes informations complémentaires vous pouvez contacter :

Lydie Corbin, responsable jeunesse - [enfance.jeunesse@ville-chartresdebretagne](mailto:enfance.jeunesse@ville-chartresdebretagne) - 02 99 77 41 09

Veuillez agréer, Mademoiselle, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Madame BONNIOU  
Adjointe Enfance Jeunesse



## Autorisation mise en liaison CAFPRO

Autres renseignements ressources 2015 (cf. courrier)

Numéro d'allocataire CAF : .....

Pour les familles allocataires, une convention passée avec la CAF permet, grâce à un service internet à caractère professionnel (CAFPRO), une consultation limitée aux éléments des dossiers « familles » nécessaires à l'établissement des tarifs auxquels elles peuvent prétendre. L'accès à ce service est réservé aux agents communaux habilités, lesquels sont tenus de respecter les règles de confidentialité.

Je soussigné(e) Madame, Monsieur \_\_\_\_\_

- autorise les services municipaux de la Ville de Chartres de Bretagne à consulter le service CAFPRO afin d'obtenir mon quotient familial 2015 ➡ Aucun document à fournir
- N'autorise pas les services municipaux de la Ville de Chartres de Bretagne à consulter CAFPRO ➡ Documents à fournir : Avis d'imposition ou de non imposition 2015, livret de famille, attestation de paiement de la CAF.
- Vous ne souhaitez pas communiquer vos ressources :

A chartres de Bretagne, le

l'enfant  
approuvé »

Signature des représentants légaux de  
précédée de la mention « lu et

**Merci de nous retourner ces éléments avant le 29 avril 2017 à :**

Mairie

Esplanade des Droits de l'Homme—35131 Chartres de Bretagne

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à contacter la mairie 02 99 77 41 09  
([enfance.jeunesse@ville-chartredebretagne.fr](mailto:enfance.jeunesse@ville-chartredebretagne.fr))